

AVIS N° 180 - 2018 / BRVM / DG

Fractionnement d'actions

ECOBANK CÔTE D'IVOIRE

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - BRVM - porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que la société ECOBANK CÔTE D'IVOIRE procédera au fractionnement de ses actions (symbole : ECOC).

L'opération de fractionnement se déroulera selon les modalités suivantes :

- la date effective du fractionnement des actions est fixée au **jeudi 27 décembre 2018** ;
- le rapport de fractionnement est de **cinq (05) actions nouvelles pour une (1) action ancienne** ;
- la valeur nominale de l'action passera de 2 500 FCFA à 500 FCFA ;
- le nombre d'actions composant le capital de la société passera de 11 010 120 à 55 050 600 ;
- la valeur théorique de l'action fractionnée sera publiée par Avis de la BRVM, dans le Bulletin Officiel de la Cote, le **mercredi 26 décembre 2018**.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son Siège au (225) 20 32 66 85 / (225) 20 32 66 86, ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 11 décembre 2018

Le Directeur Général




Dr. Edoh Kossi AMENOUNVE

Communiqué

Fractionnement des actions ECOBANK COTE D'IVOIRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société ECOBANK COTE D'IVOIRE qui s'est tenue le 04 Décembre 2018 a approuvé la proposition du conseil d'administration de procéder à un fractionnement des actions ECOBANK COTE D'IVOIRE dans un rapport de 1 pour 5.

En conséquence la valeur nominale qui s'élevait à 2.500 F CFA auparavant sera désormais de 500 F CFA et le nombre d'actions sera multiplié par 5 pour être porté à un total de 55 050 600 actions dont 12 541 600 actions composant le flottant.

Ce fractionnement a pour objectif de respecter la nouvelle réglementation instituée par l'instruction n°01-2017/BRVM/DG de la BRVM fixant le volume minimum des titres composant le flottant des sociétés cotées.

Conformément à l'article 1 de la décision N°2017-017-BRVM-CA prorogeant le délai imparti aux sociétés cotées pour procéder au fractionnement de leurs actions, cette opération sera effective pour les actions ECOBANK COTE D'IVOIRE (ECOC) le 27 Décembre 2018, à l'ouverture du marché.

Fait à Abidjan, le 10 Décembre 2018

ECOBANK COTE D'IVOIRE S.A
IMMEUBLE ECOBANK
PLACE DE LA REPUBLIQUE AY HOUDAILLE
01 82 4407 Abidjan 01 Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 31 92 00 / Fax : 20 21 88 16

Le Directeur Général